Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Juin 1898. No. 32.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.



LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA, CANADA.








## DISTRIBUTION DES PRIX

### Au Collège de Saint-Boniface

Médaille de bronze offerte par Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada, décernée à titre de supériorité générale à Elzéar Beaupré.

Médaille d'or, offerte par son Honneur le lieutenant - gouverneur du Manitoba, décernée pour les sciences naturelles à Ernest Golden. Mention honorable, Noël Bernier.

Médaille d'argent offerte par son Honneur le lieut.-gouverneur du Manitoba, décernée pour le cours de Littérature Française à Elzéar Beaupré. Mention honorable, Alfred Bernier.

Médaille d'argent offerte par son Honneur le lieut.-gouverneur du Manitoba, décernée pour les Mathématiques préparatoires au cours universitaire, à Adonias Sabourin. Mention honorable, Joseph Lord.

Prix de sagesse, décerné par les suffrages des élèves avec l'approbation des maîtres.—Première division—Prix, Gonzague Bélanger. Accessits, Alfred Bernier, Noël Bernier, Elzéar Beaupré. Seconde division—Prix, Alexandre Beaupré. Acc., Albert Laurendeau, Félix Gentès, Dominat Létourneau.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Premier cours—Prix, Joseph Lajoie. Acc., Noël Bernier, Gonzague Bélanger, Joseph Poitras.

Deuxième cours. 1ère section —Prix, Elzéar Beaupré. Acc., Alfred Bernier, Joseph Arsenault. 2nd section—Prix, Adonias Sabourin.

Troisième cours—1er prix, Jos. Guay ; 2me prix, Antonio Béliveau ; 3me prix *ex æquo*, Donat Collin, Albert Laurendeau. Acc., Louis Péalapra, Aimé Samson, Adjuteur Hogue, Adolphe Turner.

Quatrième cours—Prix, James Clarke. Acc, Frank McHugh.

Cinquième cours—Prix, Alex. Bernier. Acc., Félix Gentès, Jas. Mondor, Napoléon Jeanson.

COURS CLASSIQUE

PHILOSOPHIE—*2nde année.*

Excellence—Prix, Noël Bernier.
Diligence—Prix, Noël Bernier.
Philosophie Mentale — Prix, Noël Bernier.
Physique—Prix, Noël Bernier.
Littérature—Prix, Noël Bernier.

PHILOSOPHIE—*1ère année*

Excellence—Prix, Fortunat Lachance.
Diligence—Prix, Louis Laliberté.
Philosophie Mentale — Prix, Achille Rousseau.
Physique—Prix, Achille Rousseau.
Littérature—Prix, Achille Rousseau.

RHETORIQUE

Excellence—Prix, Antonin Dubuc. Acc., Jean Arpin.
Diligence—Prix, Jean Arpin, Acc., Gonzague Bélanger.
Latin—Prix, Antonin Dubuc. Acc., Jean Arpin.
Grec—Prix, Jean Arpin. Acc., Gonzague Bélanger.
Composition Française—Prix, Antonin Dubuc. Acc., Jean Arpin.
Préceptes de Rhétorique—Prix, Antonin Dubuc. Acc., Hormisdas Hogue.
Histoire—Prix, Antonin Dubuc. Acc., Jean Arpin.
Chimie — Prix, Antonin Dubuc. Acc., Jean Arpin.
Trigonométrie—Prix, n Arpin. Acc., Antonin Dubuc.

BELLES-LETTRE

Excellence—Prix, Elzéar Beaupré. Acc., Alfred Berniar.
Diligence—Prix, Elzéar Beaupré. Acc., Alfred Bernier.
Latin—Prix, Elzéar Beaupré. Acc., Albert Dubuc.
Grec—Prix, Elzéar Beaupré. Acc., Joseph Prud'homme.
Amplification Française—Prix, Alfred Bernier. Acc., Albert Dubuc.
Principes de Littérature—Prix, Elzéar Beaupré. Acc., Alfred Bernier.
Histoire—Prix, Alfred Bernier. Acc., Adélard Bellavance.
Mathématiques—Prix, Elzéar Beaupré. Acc., Albert Dubuc.

VERSIFICATION

Excellence—Prix, Adonias Sabourin.
Diligence—Prix, Adonias Sabourin.
Thème Latin—Prix Adonias Sabourin.
Version Latine—Prix, Adonias Sabourin.
Grec—Prix, Adonias Sabourin.
Francais—Prix, Joseph Lord.
Préceptes et Analyse—Prix, Josaphat Magnan.
Vers Latin—Prix, Adon. Sabourin.
Anglais—Prix, Adon. Sabourin.
Histoire et Géographie—Prix, Adon. Sabourin.
Mathématiques — Prix, Adonias Sabourin.

SYNTAXE

Excellence-Prix, James Clarke. Acc., Philippe Beaubien.
Diligence—Prix, Joseph Guay. Acc.,, Aimé Samson.
Thème Latin—Prix., Philippe Beaubien. Acc., Joseph Guay.
Version Latine—Prix Philippe Beaubien. Acc., James Clarke.
Grec — Prix.. James Clarke. Acc., Joseph Guay.
Préceptes et analyse — Prix, Phillippe Beaubien. Acc., James Clarke.
Français—Prix, Philippe Beaubien. Acc., Emile Mignault.
Anglais—Prix, James Clarke. Acc., Antonio Béliveau.
Histoire et Géographie.—Prix, James Clarke. Acc., Philippe Beaubien.
Arithmétique — Prix, James Clarke. Acc., Philippe Beaubien.

ELEMENTS-LATINS

Excellence—Prix, Louis Péalapra. Acc., Donat Collin, Joseph Caron.
Diligence—Prix *ex æquo*, A. Laurendeau, Donat Collin. Acc., Joseph Caron, Dominat Létourneau, Louis Péalapra.
Thème Latin—Prix, Lous Péalapra. Acc., Donat Collin, Joseph Caron.
Version Latine—Prix, Louis Péalapra. Acc., Joseph Caron, Donat Collin.
Grec—Prix Louis Péalapra. Acc., Donat Collin, Alexandre Bertrand.
Préceptes et Analyse—Prix, Louis Péalapra. Acc., Donat Collin, Joseph Caron.
Français—Prix, Louis Péalapra. Donat Collin, Dominat Létourneau.
Anglais—Prix, Louis Pélapra. Acc., Léopold Pambrun, Joseph Caron.
Histoire et Géographie—Prix, Ls. Péalapra. Acc., Fred. Marrin, Donat Collin.
Arithmétique — Prix, Joseph Caron. Acc., Ls. Péalapra, Adjuteur Hogue.

(*la fin au prochain numéro*)

## DISTRIBUTION DES PRIX

### À L'ACADEMIE TACHÉ

Lundi dernier a eu lieu la distribution annuelle des prix au Pensionnat de St-Boniface. Au début, toutes les élèves ont chanté avec beaucoup de gaité et de justesse le chœur " Les vacances." Vint ensuite un trio de piano par Delles Laura Gosselin, Jeanne Maillard et Marie-Jeanne Bérubé.

Puis, Delle Laura Gosselin lut le nom de celles qui avaient été victorieuses dans les différents concours. Parmi les principaux prix on a surtout remarqué les suivants :

Prix d'excellence, offert par le Rev. M. Messier et mérité par Delle Anna Bénard. Premier prix d'Inst. Religieuse offert par le Rev M. Messier, mérité par Delle Lumina Dussault.

Prix d'excellence décerné à Delle Itha Bédard.

Prix d'Inst. Religieuse donné par la Revde Mère Dionne et décerné à Delle Juliette Chénier.

Premier prix d'excellence dans les deux langues décerné à Marie-Jeanne Bérubé.

Prix d'excellence en Français et premier prix d'histoire Ecclésiastique, mérités par Delle E. Richard.

Premier prix d'application générale. Mérité par Delle Christina Wilson.

Après une adresse lue par Delle Anna Bédard, Monsieur le Curé Messier, en termes très heureux, félicita les élèves de leurs beaux succès. Cependant malgré toute la joie que procure aux écolières l'approche des vacances et le couronnement de leurs travaux, la tristesse se mèle à leur bonheur, parce que cette année en quittant l'Académie Taché elles ne lui disent pas au revoir mais adieu.

M. Hormisdas Béliveau, commissaire, se lève ensuite et remercie aux non de la commission des écoles, les Revdes Sœurs Grises de leur dévouement sans bornes, et les félicite sur les succès qu'ils ont obtenus depuis les nombreuses années qu'elles dirigent cet établissement.

Son Honneur le juge Prud'homme rappelle en quelques mots tous les travaux qu'ont accompli depuis 54 ans ces vaillantes religieuses au cœur grand et rempli de charité.

On peut apprécier leur œuvre dans les bonnes méres de famille qu'elles ont formées et dans ces savantes institutrices qui se sont réunies à elles pour continuer l'œuvre de l'instruction chrétienne et catholique dans ce pays.

Après un dernier adieu à leurs bonnes maîtresses les élèves se sont séparées.

Nous leur souhaitons " bonnes vacances."—*Communiqué.*

## CLOTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE

### À L'ACADEMIE STE-MARIE À WINNIPEG

Les amis de l'éducation étaient convoqués lundi soir dans les salles de l'Academie Ste-Marie, à Winnipeg, pour assister à la clôture des classes pour l'année.

La séance a été présidée par Son Honneur le lieutenat-Gouverneur, qui y a mis une bonne grâce dont tous directrices, élèves et parents, ont été enchantés.

Parmi les assistants on remarquait les Rev. P. Dandurand, O. M. I., le Rev. P. Guillet, O. M. I. M. l'abbé Cherrier, le Rev. P. Tourangeau, S. J., et le Rev. P. McCarthy, O. M. I., l'hon juge Dubuc, l'hon. sénateur Bernier, l'hon. juge Prud'homme, etc. Il y avait foule.

Les exercices de cette séance ont été d'un intérêt captivant. La musique et la littérature en ont fait les frais, jusqu'au moment où la distribution des récompenses a commencé. Moment plein d'émotions pour les élèves, et aussi pour leurs parents.

Nous tâcherons de nous procurer le *palmare* pour en faire la publication dans un prochain numéro.

Nous avons dès aujourd'hui, les plus chaleureuses félicitations à adresser aux révérendes Sœurs qui ont la charge de cette maison, et à leurs élèves. C'est un plaisir à la fois pour les sens et pour le cœur que d'assister à ces agréables exercices de fin d'année.

## EN ITALIE

Il est impossible de savoir exactement ce qui se passe en Italie.

On ne peut plus actuellement se dissimuler cependant que la situation revêt, de jour en jour, une gravité plus menaçante et plus aiguë. Le mot de révolution a déjà passé sur quelques lèvres ; il doit hanter certains esprits. A coup sûr, présenter la révolution comme un péril prochain nous paraîtrait aujourd'hui non seulement prématuré, mais excessif. On ne doit pas oublier cependant qu'un pays n'est point ébranlé par une secousse aussi violente, sans en rester pour longtemps affaibli, et, par conséquent, moins capable de résistance aux bouleversements futurs. La chose est vraie surtout chez un peuple où les plaies qui ont exaspéré la misère et les partis qui ont envenimé ces plaies, continuent de rester toujours, ceux-ci debout et agissant, celles-là ouvertes et douloureuses ;—et cela devant un pouvoir dont l'impuissance à guérir les maux dont souffre la nation est doublée d'une impuissance à réprimer les provocations des violents et des factieux.

Cette fois, du moins, le gouvernement de l'Italie montrera-t-il enfin l'énergie nécessaire ? A certains détails, on pourrait le croire. Ainsi, à Milan, des insurgés s'étaient réfugiés dans un monastère et, de là, faisaient pleuvoir sur les bataillons maints projectiles de toute sorte. Aussitôt, bravement, l'on fit venir du canon ; le couvent fut bombardé et bientôt, par une brèche ouverte entre ses murs, les soldats réguliers entraient dans la place conquise, où l'on arrêta...trente moines ! Voilà certes un haut fait, bien de nature à terrifier les révolutionnaires.

Les autorités milanaises auraient-elles voulu donner le change à l'opinion publique, insinuer que les catholiques encouragent l'émeute ? Aurait-on l'obsession là-bas, comme en certains milieux français, du " péril clérical " ? On serait en droit de le supposer. En tout cas, cette incarcération de trente capucins serait un calcul misérable et puéril, si elle était moins odieuse ; et si l'énergie du gouvernement italien se dépense uniquement dans de pareils exploits, les fauteurs de la guerre sociale ont beau jeu.

D'ailleurs, à quoi servirait l'énergie, réduite à sa seule puissance ou plutôt à sa seule faiblesse ? Le roi Humbert et ses conseillers se trompent gravement, s'ils croient que la force brutale est suffisante à fermer les plaies, d'où jaillit la révolution comme une purulence. Arrêter quelques misérables meneurs, exploiteurs de la souffrance, effrayer leurs complices, ou pourra peut-être y parvenir ; mais le résultat le plus certain de la répression sera de frapper plusieurs centaines de malheureux affolés par la misère et dont le plus grand crime est de mourir de faim.

Car toute la cause et tout le fond du soulènement sont là ; l'Italie, épuisée, écrasée d'impôts, vidée de richesse, en est là ; elle meurt de faim. Cette révolte est le cri de la misère exaspérée, qui, mort pour mort, préfère en finir sous les balles. Sans doute, à Milan surtout, les partis du désordre ont saisi l'occasion et lancé leurs troupes toujours prêtes, à l'assaut du pouvoir et de la société. Mais ils n'ont fait qu'exploiter et grossir l'émeute ; ils ne l'ont point causée.

Voilà donc où en est tombée la " grande " Italie, l'Italie une ! On a volé le Pape, on a pris ses Etats, garrotté son indépendance, afin de créer une nation puissante. Un quart de siècle est passé. La nation puissante est sesouée par les hurlements de la misère et de la faim.

Rien n'avait été négligé, pourtant, pour placer l'Italie spoliatrice de Dieu au premier rang des peuples de l'Europe. On avait rêvé l'expansion coloniale, un vaste empire au delà des mers. La Providence a chargé les Abyssins d'anéantir cette ambition ; et les Italiens n'ont occupé, du sol africain, que la terre où reposent les cadavres de leurs soldats vaincus. On avait résolu d'avoir une armée formidable, une flotte majestueuse. En peu de temps, les impôts qu'on a prélevés sur le peuple, afin de solder ces folies d'orgueil, ont épuisé la fortune publique ; et les soldats que l'on avait créés ne servent plus maintenant qu'à fusiller les malheureux dont la substance a payé leurs armes !

L'Italie-Une a succombé sous le poids écrasant de son unité.

Pendant ce temps, le souverain de ce royaume épuisé triomphe avec une inconscience incroyable à Turin, ouvre une vaste exposition, se gonfle de gloire et se croit un grand roi.

Près de lui, celui qu'il a spolié, le Souverain Pontife, ému de pitié pour ce peuple italien dont il est sorti et qu'il voit souffrir, innocente victime, des folies de ceux qui le gouvernent, ordonne à tous les évêques de l'Italie de prier pour la paix.

Ces magnanimes supplications de son prisonnier vont peut-être sauver encore une fois le geôlier du Quirinal, qui profitera du calme rétabli pour édicter contre la religion de nouvelles mesures. Mais dans ce cas, qu'il prenne garde à lui. Dieu l'attendrait peut-être à cette suprême ingratitude. FRANÇOIS VEUILLOT.

Les élections provinciales doivent avoir lieu le 9 juillet à la Colombie Britannique.

La nomination des candidats a eu lieu samedi dernier. L'ancien procureur général, de notre province Joe. Martin, a posé sa candiature.

## PROCESSION CATHOLIQUE A LONDRES

Londres.

Je viens d'assister à la troisième procession annuelle organisée dans le quartier de Kensul New Town par la Confrérie de Notre-Dame de la Rançon, qui se propose de familiariser les Anglais avec le spectacle des cérémonies catholiques. Certes, en France, on ferait mieux les choses.....si on pouvait les faire. Mais on ne le peut pas toujours. La loi n'interdit pas les processions, cependant on trouve moyen de les empêcher ; en Angleterre, la loi les proscrit, mais elles ont lieu tout de même. Environ 800 personnes ont pris part aujourd'hui à la procession en l'honneur de la Très Sainte Vierge. Sur ce nombre, les hommes figuraient pour un tiers. Un peloton de police, commandé par un brigadier, ouvrait la marche. Puis venait une escouade des gardes de la Ligue de la Croix (excellente Société de tempérance) avec leurs écharpes vertes frangées d'or. Un certain nombre de ces gardes encadraient le cortège et fermaient la marche. En tête de la procession s'avançait la croix entre deux acolytes.

La fanfare de Peckham accompagnait de ses accords le chant vibrant du cantique du P. Faber " Foi de nos pères, encore vivante, malgré les glaives !" La procession était formée des enfants des écoles, des enfants de Marie, des diverses confréries d'hommes et de femmes dans leurs costumes pittoresques et leurs bannières, et surtout des membres de la Société de Notre-Dame de la Rançon, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de dames du monde. Quinze jeunes personnes vêtues à la façon de Bernadette de Lourdes, et les petites filles de la colonie Italienne de Hatten Garden dans le brillant costume national, précédaient la statue de la sainte Vierge, que suivaient les membres du clergé revêtus de chapes blanches, brodées d'or. Et cette procession s'avançait à travers les rues West End de Londres, portant en triomphe les reliques des martyrs anglais qui, il y a trois siècles, avaient payé de leur vie leur fidélité à la foi catholique. Sur le parcours du cortège se pressait une foule nombreuse, animée d'une curiosité respectueuse et sympathique. Le temps malheureusement n'était pas favorable. Il pleuvassait, un instant même, on put craindre que si les hommes toléraient la procession, le ciel l'interdirait.

F. DE BERNHARDT.

*La croix.*



Mercredi, 29 Juin 1898

## AVIS

Toute communication concernant des travaux d'imprimerie, ou les annonces dans le journal, devra dorénavant être adressée à MM. BÉRUBÉ & CIE, à qui devront aussi se faire les remises pour souscriptions au journal.

### A PROPOS DU "MANITOBA"

La publication, dans Winnipeg, de quelques rumeurs inexactes concernant notre journal, rend peut être nécessaire un mot d'explication.

Il n'y a rien de changé dans l'attitude et la direction du *Manitoba*. Celui-ci s'est toujours efforcé d'être un organe fidèle de la pensée catholique et nationale en cette province. Il s'est fait le constant défenseur des droits lésés de la population dans les intérets de laquelle il est publié.

L'œuvre du passé sera l'œuvre de l'avenir. Malgré les difficultés qui nous entourent, nous avons la volonté de travailler à cette œuvre avec ardeur, sous tous les régimes politiques qui pourraient se succéder, ici ou ailleurs, en y mettant la prudence qui nous est commandée dans les circonstances.

Nous nous permettons d'ajouter, puisque l'occasion s'en présente, que la direction du journal fait actuellement des efforts pour le rendre de plus en plus digne de la faveur du public.

On pourra remarquer dès ce numéro une légère amélioration par l'augmentation de la quantité de matières à lire.

Nous regarderions comme une faveur de la part de nos lecteurs s'ils voulaient bien nous faire parvenir les nouvelles de leurs localités respectives.

## LES $300,000

L'instance de M Greenway auprès du gouvernement fédéral pour en obtenir $300,000 à même la dotation scolaire constituée en 1872 par le moyen des terrains réservés pour des fins d'éducation, se supporte si mal d'elle-même, que les partisans de cette mesure sont obligés, pour la défendre, de la dénaturer.

Les uns disent que le gouvernement ne se proposait point de donner cette somme au gouvernement du Manitoba, mais seulement de la lui avancer, le remboursement devant s'enfaire plus tard.

Rien n'est plus inexact.

Il s'agissait d'un paiment définitif, dont le governement n'aurait point eu à rendre compte.

Les autres prétendent que M. Greenway voulait donner cet argent aux écoles catholiques.

L'asseriton est aussi ridicule que fausse.

L'eut-il voulu, M Greenway n'aurait pas eu le droit de donnes cet argent aux écoles catholiques.

Au reste il n'y a pas de meilleur moyen de mettre la chose au point que de publier le *Bill* même par lequel on voulait disposer de ces fonds. Le voici :

Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :-

1. Le Gouverneur en conseil pourra, sur les deniers placés en vertu des disposions du paragraphe 3 de l'article 25 de l'*Acte des terres fédérales*, chapitre 54 des Statuts revisés, payer de temps à autre au gouvernement du Manitoba, telle somme ou telles sommes qu'il jugera à propos, n'excédant pas en totalité celle de trois cent mille piastres, la somme ou les sommes ainsi payées devant être employées par le dit gouvernement du Manitoba au soutien et à l'entretien des *écoles publiques* dans la dite province ; pourvu, néanmoins, qu'il ne soit pas payé au dit gouvernement plus de deux cent mille piastres, pour les fins susdites, dans le cours de la présente année civile

Voilà tout le Bill

Il n'est pas plus question des écoles catholiques dans cette proposition que de l'homme dans la lune. Les $300,000 vont bien au contraire, aux écoles publiques, ce qui manifestement n'est pas la même chose que les écoles catholiques.

On y voit également qu'il n'est pas question d'un simple prêt, mais d'un don gratuit et définitif.

On ne s'en laissera donc pas imposer par le tapage qu'on entendra, d'où qu'il vienne. On se fera la réflexion bien naturelle que si les amis de cette mesure sentent le besoin de fausser à son endroit la vérité, c'est que, prise telle qu'elle est, elle est mauvaise.

Nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi. Qu'on lise ce que le *Catholic Register*, le grand journal catholique d'Ontario, écrit à ce sujet :

"Un acte du Sénat mérite une mention spéciale. Après que les agents de syndicats et de corporations, et les affamés chercheurs de place eurent livré au trésor des assauts répétés avec des succès variés, et eurent subi plus d'un échec signalé, le gouvernement lâcha M Greenway et ses coyotes à la curée quand la session fut près de son terme. Ils reçurent d'abord $500,000 sous le prétexte que le Manitoba devait voir ses édifices publics subventionnés par le gouvernement de la Puissance ; mais le Sénat sauva au pays $300,000 que le gouvernement soutirait au fonds tenu en dépôt pour les fins scolaires...Le Sénat n'a pas perdu son temps au sujet de cette proposition. Il l'a rejetée sans cérémonie. Le pays sait que M Greenway est alarmé et redoute une défaite aux prochaines élections provinciales, et il trouverait commode de remplir son trésor à même le fonds des écoles ou n'importe quel autre fonds. La leçon qui découle de cet incident, c'est qu'il est très dangereux pour les contribuables canadiens d'avoir des politiciens amis installés partout à Ottawa et dans les provinces jouant dans les mains les uns des autres et brassant ensemble les finances du peuple au profit de leur parti commun."

On peut voir plus loin ce que dit au même sujet. *Le Courrier du Canada.*

### LA LOI DES FRANCHISES ELECTORALES

On essaie de tromper le peuple sur la portée des amendements que voulait faire le sénat au *Bill* concernant la franchise électorale. Ces amendements ne touchaient point au principe du Bill. Ils consistainet simplement à donner aux électeurs du Manitoba, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince Edouard, un droit d'appel au juge de comté, de la liste telle que revisée par les officiers-réviseurs. C'est tout.

Les électeurs de Québec ont ce droit d'appel. On ne voit pas pourquoi ce qui est bon pour Québec ne l'aurait pas été pour notre province. Voiì d'ailleurs ce qu'en dit le *Star* de Montréal :

"Les amendements faits par le Sénat au Bill des franchises sont bons. Dans Ontario et Québec, il y a appel de la liste à un juge. Personne ne propose d'enlever ce droit aux électeurs dans ces provinces. Les deux partis considéraient que c'est une excellente disposition. Or, le sénat, par ses amendements, propose simplement de donner le bénéfice de cet appel à trois provinces qui ne l'ont point maintenant... Un appel au juge n'affecte point les franchises provinciales. Il en rend au contraire plus sûre l'application loyale et fidèle."

### COUP MANQUÉ

GREENWAY N'AURA PAS SON CADEAU

Le "Courrier du Canada" se réjouit lui aussi du fait que le Sénat a réjeté le bill des $300,000 pour les écoles publiques du Manitoba. Voici ce qu'l dit :

Bravo pour le Sénat. !

Il vient encore de rendre au pays un nouveau service.

Le scandaleux cadeau de $300,000 que M Laurier voulait faire à son ami et complice Greenway pour le récompenser d'avoir violé la constitution, d'avoir spolié les catholiques pendant dix ans, a été supprimé fort prestement, samedi, par notre chambre haute.

Le vote a été de vingt-huit contre sept.

Ainsi Greenway n'aura pas cet argent du fonds des écoles, tant qu'il n'aura pas reudu justice, et réparé le mal qu'il a fait.

C'est de bonne guerre, c'est juste, c'est de bonne politique et tous les catholiques de la Puissance devront applaudir sans réserve à l'action du Sénat.

## Courrier de France

On avait cru d'abord qu'à la suite des élections générales en France, le cabinet Méline pourrait se maintenir. Les évènements ont démontré que c'était une erreur. M. Méline s'est retiré avec tout son cabinet, à la suite d'une défaite.

Le Président Faure a confié à plusieurs hommes en vue, la tâche de former un nouveau cabinet. D'abord, à M. Bourgeois ; ensuite à M. Sarrien, à M. Ribot, et enfin à M. Peytral. Tous ont, ou refusé de s'atteler au char de l'Etat, ou échoué à la tâche qu'ils avaient accepté. Les choses en sont là pour le moment.

*Plus tard*—M. Henri Brisson a réussi à former un nouveau cabinet.

## COURRIER D'ESPAGNE

Une dépêche de Madrid dit :

L'anxiété que lui cause la guerre et la situation politique en Espagne a tellement affecté la reine régente qu'elle paraît affaissée et malade. Cependant elle remplit vaillamment les devairs de la régence, aidée de sa mère l'archiduchesse Elizabeth de Hapsburg et de sa belle-sœur l'Infante Isabelle.

Au milieu des grandes occupations que lui causent la guerre et le gouvernement du pays, elle s'intéresse tous les jours à la préparation de son fils, le petit roi, pour la confirmation. Il fera sa première communion, la semaine prochaine, dans la chapelle du palais.

Plusieurs dépêches annoncent que les esprits en Espagne se tournent vers la paix. Il faut cependant n'accepter ces nouvelles qu'avec réserve, bien que la diplomatie elle-même fasse des efforts en ce sens. C'est du moins ce que nous porte à penser les déclarations suivantes, d'un républicain espagnol fort en vue.

"Les Américains se trompent tout à fait lorsqu'ils affirment qu'en Espagne se dessine un fort courant en faveur de la paix, surtout s'ils veulent dire par là qu'il existe quelqu'un qui la désire même en faisant le sacrifice de ce qui constitue l'honneur national. De ce côté je serai plus catégorique : "il n'y a pas un seul Espagnol digne de ce nom qui signerait aujourd'hui la paix moyennant l'abandon de l'île de Cuba." Celui-là serait considéré en Espagne comme un traître et comme un lâche qui s'aventurerait à défendre une pareille solution.

"Et si le gouvernement, poussé par quelque haute influence, voulait faire volte-face, la révolution éclaterait aussitôt en entraînant avec elle la chute de ce que la Constitution rend irresponsable. Eh bien ! moi, républicain, voyez-vous, je souhaite de tout mon cœur que cela n'arrive pas, si le prix de ce renversement pour lequel je travaille depuis vingt-quatre ans devait être le déshonneur et la spoliation de l'Espagne ; je reste patriote et je veux que la guerre finisse ou par notre victoire définitive, ou par la perte de notre dernier écu, par la mort de notre dernier combattant. Nous revivrons ainsi dans l'histoire, et nous aurons fait honte à l'Europe d'être restée spectatrice d'un crime dont elle demeurera la seule responsable."

## Courrier de Belgique

Le 15 mai est mort à l'âge de 81 ans, Alphonse Nothomb un des plus vieux champions de la cause catholique, ministre d'Etat et sénateur pour le Luxembourg. Doué d'une éloquence chaude et brillante, de cette école où la forme est vigoureusement soutenue par la hauteur des penses et par l'élan spontané de l'enthousiasme, Nothomb était le dernier survivant de cette pléiade parlementaire qui compta dans son sein les Deschamps, les Vilain XIII, les Jacobs et les Mérode. Leur voix est perdue aujourd'hui : ils savaient faire vibrer la foi et le patriotisme avec des accents toujours admirés. Ils ont connu les durs combats des temps de l'oppression, et Alphonse Nothomb fut celui que l'ingratitude sectaire poursuivit de sa haine, pour avoir osé, étant ministre de la justice, défendre et soutenir, en 1857, cette "loi des couvents" qui n'était qu'une réglementation rationnelle et tolérante des établissements de charité.

Le scrutin qui a eu lieu en Belgique, dimanche le 22 mai, pour le renouvellement de la moitié des mandats de la Chambre et du Sénat, a eu le résultat prévu ; c'est-à-dire que la majorité et le ministère catholique ont conservé, haut la main, leurs positions, nonobstant les ballottages fort nombreux qui auront lieu dimanche prochain.

Les députés et sénateurs catholiques seront au moins dans la proportion de deux à un contre ceux de l'opposition.

A envisager froidement la situation, on ne peut que se déclarer satisfait. D'abord, parce que c'est la première fois, depuis la revision, que les catholiques ont une majorité constituée dès le premier tour, ensuite parce que la série sortante est celle où les socialistes et libéraux occapent leurs plus fortes positions.

D'une autre part, le *Courrier de Bruxelles* parlant de la journée des ballottages dit :

A tous les égards nous pouvons nous réjouir des résultats de cette journée de ballottages.

Nos amis sont réélus à de belles majorités à Tournai et à Waremme, où les libéraux s'étaient abaissés jusqu'à l'alliance avec les socialistes.

Ce fait même nous a servi, car tout ce que la population compte d'honnête s'est révolté devant ce spectacle, au lendemain du jour où l'on a vu les socialistes de Charleroi célébrer leur victoire en insultant le drapeau national.

C'est la fin du libéralisme tournaisien, ce parti qui a eu ses heures de grandeurs, mais qui tombé entre les mains de quelques nullités radicales, a fini par se mettre à la remorque des révolutionnaires.

## LA GUERRE

23 juin.—Les Américains ont débarqué à Cuba un assez grand nombre de troupes et vont s'unir aux insurgés pour livrer la bataille aux Espagnols. L'on avait d'abord rapporté que le général espagnol Blanco était blessé. Cette nouvelle est erronée.

24 juin.—Il y a eu bataille à Cuba. Les troupes du général Shafter ont engagé l'action contre les Espagnols. Ces derniers réclament la victoire pour eux.

25 juin.—Autre engagement sérieux à Cuba, à cinq milles de Santiago. Les Américains ont eu 12 hommes de tués et 60 de blessés. Chez les Espagnols on compte aussi 12 morts. La fièvre jaune cause des ravages parmi les Américains.

26 juin.—La Quasina. Il y a en une bataille assez meurtrière. Les Américains ont eu 17 morts et 60 blessés. Les Espagnols comptent 7 morts et 27 blessés.

27 juin.—Le gouvernement américain décrète que le Commodore Watson ira immédiatement rejoindre l'Amiral Sampson, de la flotte duquel il prendra quelques croisiers et ira porter la guerre en Espagpe.

28 juin.—Une dépêche dit qu'un vaisseau autrichien se dirige vers les Philippines avec des munitions destinées aux Espagnols.

### LA ST-JEAN BAPTISTE

La température nous a fait défaut cette année pour la célébration de notre fête. De la pluie la veille, de la pluie le jour même ; de la pluie le matin, de la pluie le soir ; on aurait dit que cela ne devait plus finir.

Le programme du jour a donc été complètement gâté. Malgré cela, les officiers de l'Association méritent des félicitations. Ils ont su rallier la population et la faire marcher en rang à l'église, où le peuple canadien conserve la saine et belle tradition d'aller s'agenouiller en ce jour. La messe a été chantée solennellement par M l'abbé Messier, curé de la cathédrale, assisté de MM. les abbés Gravel et Béliveau comme diacre et sous-diacre.

Le Rev. Pére Leduc, de passage à St-Boniface, a bien voulu faire le sermon de circontance. Quoique Francais de naissance, le Rev. P Leduc est bien Canadien de cœur. Voilà trente-cinq ans qu'il consacre sa vie d'apôtre au milieu des populations de l'Ouest. Il comprend et possède les mêmes aspirations que nous.

Prenant texte de la mission du Saint Précurseur, qui a été de préparer les voies du Seigneur, le Rev. Père a rappelé les origines et la mission du peuple canadien en Améreque. Il a fait voir la grandeur et les responsabilités de cette mission. Tout en rendant hommage aux services que les races d'origine française ont rendu à l'Église dans nos vastes pays, il a aussi signalé certains écueils, certaines défaillances qui doivent nous faire réfléchir. Paroles d'avertissement, paroles pleines d'à-propos, dans un jour où il ne s'agit pas seulement de se livrer aux plaisirs, mais où il faut aussi se pénétrer d'enseignements utiles.

Le professeur Salé présidait à l'orgue, qui a modulé les airs canadiens, si impressionants dans leur simplicité.

A l'Offertoire, la fanfare de l'École Industrielle a fait entendre des variations sur les mêmes sujets. Parmi les étrangers dont on a remarqué la présence, se trouvait M le maire de Winnipeg. La société St-Jean Baptiste de Winnepig était aussi représentée par son président, M Fournier, et quelques autres de ses membres.

La collecte de l'église a été faite par MM. Lucien Dubuc et Jos. Racan.

Après le service divin, l'association s'est dirigée vers l'hôtel de Ville où le 1er vice-Président, M. Alfred Bérubé, agissant comme président a en l'absence de celui-ci, a dans quelque paroles très-appropriées remercié l'assistance du concours qu'elle donnait à la fête patronale des Canadiens-Frrnçais. Il remercia particulièrement le maire de Winnipeg, M Andrews, d'avoir honoré cette démonstration de sa présence.

A son tour, M Andrews adressa quelques mots de félicitations et de bon vouloir à la foule présente.

Invités à parler, M Fournier, le président de la société St-Jean-Baptiste de Winnipeg, M Joseph Dubuc, avocat, et M le sénateur Bernier, addressèrent aussi quelques paroles à l'assemblée qui se dispersa ensuite, toujours poursuivie par la pluie.

### NOUVELLES POLITIQUES

L'hon LaRivière est attendu cette semaine.

Sir Wilfrid Laurier est à Arthabaskaville, en vacance.

L'hon M. Cameron le procureur général est de retour à Winnipeg.

M. K. F. Lister. M. P., a été nommé juge à la cour d'appel dans Ontario.

Il a été fait mention dans les journaux de Winnipeg de M. S. A. D. Bertrand comme futur sénateur en remplacement de M Sutherland.

L'hon. A. B. Warburton, premier-ministre de l'Ile du Prince Edouard, a été nommé juge de cemté en remplacement de feu le juge Reddin.

Hon. M McMillian, le trésorrier provincial, est en voyage à Collingwood, avec sa famille. On annonce son retour pour la semaine prochaine.

M Greenway est de retour de son voyage à Toronto. Il annonce que durant ce voyage il a fait l'acquisition de quelques têtes d'animaux de race pour sa ferme de Crystal City.

Plusieurs rumeurs circulent à propos de notre futur gouverneur général. L'on mentionne Lord Wolseley, le commandant en chef des forces anglaises ; aussi le duc de Connaught.

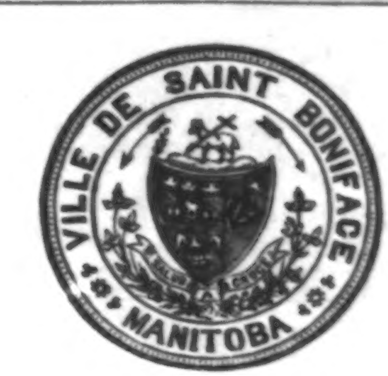
On annonçait la semaine dernière la retraite de Sir Jolys de Lotbinière du cabinet fédéral, et son remplacement par M E. Bernier, le député de St-Hyacinthe. Des nouvelles plus récentes contredisent ces rumeurs. D'autres dépêches plus récentes encore les réaffirment. Qui vivra verra.

### DECES

POIRIER—En cette ville, le 25 juin, à l'âge de 69 ans, Dame veuve Pierre Poirier Nos condoléances à la famille.

BERRIAULT—En cette ville, le 23 juin, à l'âge de 8 mois et 19 jours, Marie Blandine, enfant de M Lonis Berriault.






| NOTICE. | AVIS. |
|---|---|
| **Town of Saint-Boniface.** | **Ville de Saint-Boniface.** |
| SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES. | Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes. |
| By virtue of a warrant issued by the Mayor of the Town of Saint-Boniface under his hand and the corporate seal of the said Town, to me directed and bearing date the 27th day of June A.D. 1898, commanding me to levy on the several parcels of land hereinafter mentioned and described for the arrears of taxes due thereon and costs, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs be sooner paid, I will, on Wednesday, the 3rd day of August next, A. D. 1898, at the hour of ten o'clock A. M. of that day, at my office in the Town Hall of Saint-Boniface, proceed to sell by public auction the said lands for the said arrears of taxes and costs. | En obéissance à un mandat du Maire de la Ville de Saint.Boniface, revêtu de sa signature et du sceau officiel de la Ville et portant la date du 27me jour de Juin A. D. 1898, m'ordonnant de prélever sur les terrains ci-après mentionnés, les arrérages de taxes dus sur iceux et les frais, je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient plus tôt payés, je vendrai aux enchères publiques les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais, mercredi, le 3me jour d'août prochain A. D. 1898 à 10 heures de l'avant-midi, à mon bureau en l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface. |

| LOT OR DESCRIPTION. | Block | Parish Lot. | Arrears. | Costs. | Total. | Patented |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | $ cts | cts | $ cts | Patented |
| 1041 to 1050, part of | | R. C. M. | 19 40 | 50 | 19 90 | |
| 1059, 1061 to 1068, part of | | do | 17 47 | 50 | 17 97 | do |
| 1077 to 1086, part of | | do | 19 57 | 50 | 20 07 | do |
| 1094 to 1102, part of | | do | 17 97 | 50 | 18 47 | do |
| 1160, part of | | do | 15 85 | 50 | 16 35 | do |
| K (the 6 north acres), part of | | do | 33 42 | 50 | 33 92 | do |
| The whole of | B | 76 | 108 10 | 50 | 108 60 | do |
| The north half of | C | 76 | | | | |
| 119 | | do | 12 50 | 50 | 13 00 | do |
| 123 | | do | 53 20 | 50 | 53 70 | do |
| 207 and 209 | | do | 62 22 | 50 | 62 72 | do |
| 208 | | do | 15 56 | 50 | 16 06 | do |
| 414 | | do | 14 07 | 50 | 14 57 | do |
| 516 | | do | 59 85 | 50 | 60 35 | do |
| 530 | | do | 16 45 | 50 | 16 95 | do |
| 536, 538 | | do | 118 26 | 50 | 118 76 | do |
| 613 | | do | 58 03 | 50 | 58 53 | do |
| 635 (East half) and 637 | | do | 89 15 | 50 | 89 65 | do |
| 640 | | do | 25 00 | 50 | 25 50 | do |
| 650 | | 77 | 14 38 | 50 | 14 88 | do |
| 652 | | do | 14 42 | 50 | 14 92 | do |
| 654 | | do | 14 38 | 50 | 14 88 | do |
| 656 | | do | 14 42 | 50 | 14 92 | do |
| 658 | | do | 17 20 | 50 | 17 70 | do |
| 661 (East half) | | 76 | 11 10 | 50 | 11 60 | do |
| 663 | | do | 17 79 | 50 | 18 29 | do |
| 671 | | do | 34 70 | 50 | 35 20 | do |
| 708 (North 96 feet) | | do | 44 90 | 50 | 45 40 | do |
| 710 | | do | 42 25 | 50 | 42 75 | do |
| 718 | | do | 61 70 | 50 | 62 20 | do |
| 726 | | do | 16 45 | 50 | 16 95 | do |
| 728 | | do | 30 86 | 50 | 31 36 | do |
| 752 | | 77 | 16 46 | 50 | 16 96 | do |
| 754 | | do | 61 24 | 50 | 16 96 | do |
| 756 | | do | 24 85 | 50 | 25 35 | do |
| 804 | | 76 | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 806 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 808 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 810 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 812 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 814 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 816 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 818 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 820 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 822 | | do | 12 43 | 50 | 12 93 | do |
| 835 (part of) | | 76 & 77 | 84 13 | 50 | 84 63 | do |
| 843 | | do | 98 53 | 50 | 99 03 | do |
| 901, 902 | | 76 | 4 12 | 50 | 4 62 | do |
| 903 | | do | 21 05 | 50 | 21 55 | do |
| 905 | | do | 49 35 | 50 | 49 85 | do |
| 907 | | do | 8 60 | 50 | 9 10 | do |
| 909 | | do | 8 28 | 50 | 8 78 | do |
| 911 | | do | 8 29 | 50 | 8 79 | do |
| 933 & 935 | | do | 37 39 | 50 | 37 89 | do |
| 15 | | 78 | 8 54 | 50 | 9 04 | do |
| 26 | | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 30 | | do | 6 16 | 50 | 6 66 | do |
| 8 | | 79 | 79 57 | 50 | 80 07 | do |
| Whole | | 88 | 205 64 | 50 | 206 14 | do |
| | B | 89 | 19 74 | 50 | 20 24 | do |
| 8 | 1 | do | 32 30 | 50 | 32 80 | do |
| A | 2 | do | 12 75 | 50 | 13 25 | do |
| 15 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 16 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 17 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 18 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 19 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 20 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 21 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 22 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 23 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 25 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 26 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 27 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| 28 | 5 | do | 6 17 | 50 | 6 67 | do |
| C | 11 | do | 17 60 | 50 | 18 10 | do |
| 2 | 1 | do | 29 09 | 50 | 29 59 | do |
| 4 and 5 | 2 | do | 42 74 | 50 | 43 24 | do |
| 15, 16, 17 | 2 | do | 64 10 | 50 | 64 60 | do |
| 1 to 10 | 4 | do | 106 88 | 50 | 107 38 | do |
| 3 | 7 | do | 12 91 | 50 | 13 41 | do |
| 5 | 7 | do | 12 90 | 50 | 13 40 | do |
| 13 | 8 | do | 21 81 | 50 | 22 31 | do |
| 14 | 8 | do | 21 81 | 50 | 22 31 | do |
| 14 | 23 | do | 90 | 50 | 1 40 | do |
| 15 | 23 | do | 90 | 50 | 1 40 | do |
| All and singular that portion of lot marked "Réserve," as shown on a plan of subdivision of part of lots 76 and 77, D. G. S., Parish of St. Boniface, registered as plan 77, bounded as follows: on the north by the southerly limit of Notre-Dame street, on the south by the northerly limit of Provencher avenue, on the east by the westerly limit of Thibault street and on the west by a line drawn across said lot marked "Réserve," parallel with the westerly boundary thereof and five chains perpendicularly distant therefrom, to the exception of three parcels described in certificates of title No. 13,751, 15,734, 16,126, issued by the Winnipeg Land Titles Office | | 77 | 273 77 | 50 | 274 27 | do |

Dated at St-Boniface this 27th day of June A. D. 1898,

THÉO. BERTRAND, Sec.-Treasurer.

## Notes de la Province de Quebec

La femme Cordélia Viau, accusée du meurtre de son mari Isidore Poirier et condamnée l'hiver dernier, vient d'être relevée de ce verdict par la cour d'appel sur des points de droit soulevés par son avocat. Elle devra subir un nouveau procès.

On annonce que les moulins de la compagnie de pulpe des Lanrentides à Grand'Mère, sur le haut du St-Maurice, sont prêts à fonctionner. Ces moulins ont une capacité de 250 tonnes par jour, dont 40 tonnes de papier à journaux. Le pouvoir moteur est fourni par les chutes qui donnent une force de 15,000 chevaux.

A St-Lazare, la semaine dernière, un train allant à une grande vitesse, frappa 5 chars qui se trouvaient sur une voie d'évitement. Un employé qui conduisait une voiture double, a failli se faire tuer ainsi que ses chevaux. Une autre voiture, dans laquelle se trouvait un M. Antoine Campeau, qui était occupé à prendre une charge sur un des chars, fut mise en pièces par la locomotive, et un des chevaux eut la queue arrachée. Les chars ont été brisés ou jetés hors de la voie.

Monsieur le magistrat Panet Angers, est allé la semaine dernière, à St-Ephrem de Tring, recevoir la déposition d'un nommé Vital Poulin, qui a été brutalement assailli le 27 mai dernier, par son cousin germain, un nommé Adélard Poulin. Vital Poulin n'est pas encore hors de danger. Son cousin lui a administré sur la tête un coup de hache, qui lui a entamé la boite crânienne. Le grand connétable Chassé, du district de Beauce a réussi à mettre la main sur le coupable, à Metgermette, au moment où il se disposait à franchir la ligne 45e.

Adélard Poulin a été amené à St-Joseph de Beauce et mis sous verrou en attendant son procès.

### NOUVELLES RELIGIEUSES

Le collège Ste-Marie, tenu par les RR. PP. Jésuites, à Montréal, a célébré avec éclatl es fête de son cinquantenaire.

Il a été chanté hier dans la cathédrale de Saint-Boniface, un service solennel pour le repos de l'âme de Monseigneur Taché, de si pieuse mémoire.

Les RR. PP. Jésuites partiront vers le 1er juillet pour le Portage-du-Rat, où ils vont prendre un repos bien mérité après dix mois d'enseignement.

Deux religieuses de l'Ordre de l'Assomption sont passées à Winnipeg lundi dernier, en route pour Hobbema, où elles vont prendre charge d'une nouvelle école de Sauvages.

Le Rev. Père Leduc, O. M. I. était de passage à St-Boniface la semaine dernière. Le distingué missionnaire du Nord-Ouest a donné un éloquent sermon à la cathébrale, le jour de la St-Jean-Baptiste.

Le docteur Lapponi, médecin du pape, interrogé au sujet des bruits erronés qui courent au sujet de la santé de ce dernier, a dit dans une entrevue : "A la suite d'une légère attaque de rhumatisme, j'ai conseillé au pape de rester dans sa chambre ; mais aujourd'hui, le saint père donne ses audiences habituelles."

Mgr Paul Bruchési, l'éminent archevêque de Montréal, qui a habité Rome pendant plusieurs années, a écrit sur les Catacombes des pages émues. Il a bien voulu permettre à l'éditeur de la "Bibliothèque Canadienne" de les publier.

"Les Catacombes de Rome" forment le cinquième fascicules de la "Bibliothèque Canadienne."

### CONCERT

Les classes musicales de Melle Mollot sont de plus en plus appréciées. Le sympathique professeur a remporté mercredi dernier un nouveau succès. Sous sa direction, ses élèves donnaient dans les salons de l'hôtel Manitoba, une séance d'où les heureux invités sont revenus enchantés. Un programme très-intéressant avait été préparé et l'audition a eu un beau succès. Chaque élève, selon son degré d'instruction, a fait sa partie de façon à être applaudi ; chez tous on remarquait de la tenue, de l'iasance, un jeu sûr et nuancé. De St-Boniface figuraient dans ce concert : Melles Alice Bertrand, Félixine Chénier, Antoinette Mondor, Annette Bertrand, Antoinette Chamberland, Albertine Auger, Juliette Chénier et M Zotique Bertrand.

Ces jeunes disciples de l'art musical ont fait honneur à leur ville. Melle Mollot elle-même avait eu la gracieuseté de s'inscrire eu programme pour trois morceaux ; trois morceaux enlevés avec prestesse et maîtrise. Il n'y a eu qu'une voix pour dire le charme de cette exécution artistique.

Il nous a été donné d'entendre aussi chanter Melle Tassé, actuellement en promenade à Winnipeg. Melle Tassé possède une voix très-sympathique et très-cultivée. N'oublions pas de mentionner M. G. Gelley, très-bien accompagné au piano par M Albert Bétournay.

Une collecte a été faite au profit du Refuge des enfants et de l'Orphelinat de St-Boniface.

Melle Mollot peut se féliciter de ce concert, qui clôt si bien toute une année d'enseignement.

### CHRONIQUE LOCALE

—L'exhibition provinciale doit avoir lieu à Winnipeg du 11 au 16 juillet.

—Tous sont invités à nous envoyer des nouvelles. Nous les publierons avec empressement.

—Voir notre première page pour la liste des prix décernés aux élèves du Collège de Saint-Boniface.

—Les funérailles de Mme Poirier ont eu lieu hier, à la cathédrale, au milieu d'un nombreux concours d'amis.

—Distribution solennelle des prix à l'Académie Provencher de St-Boniface, mercredi le 29 juin, à 8 hrs du soir.

—Les directeurs de la Banque d'Hamilton ont décidé d'ouvrir deux nouvelles succursales à Manitoba ; l'une à Brandon le 1er juillet, et l'autre à Hamiota le 1er août.

—Au cours du concert donné récemment par Melle Mollot à Winnipeg, une collecte a été faite au profit du Refuge des enfants, et de l'Orphelinat de St-Boniface.

—M Roger Marion, M. P. P., qui était venu passer quelques jours au milieu de sa famille est retourné au Lac des Chênes. Il croit que la récolte en cet endroit sera très satisfaisante.

—Les beurreries et les fromageries ont commencé leurs opérations vers le 10 mai. On s'attend à ce qu'il se fasse cette année dans la province, deux fois plus de beurre et de fromage que l'année dernière.

A la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'on a reçu de la Havane une lettre disant qu'une cargaison de cigares a été expédiée, et consignée sur Halifax. Ce qui indiquerait que le blocus de Cuba n'est pas très rigoureux.

—Il y aura prochainement à Le Sueur, Minnesota, une convention des Forestiers Catholiques. M J. E. Cyr a été choisi comme délégué par les Forestiers de St-Boniface, avec son Honneur le maire Bétournay comme substitut.

—Les travaux sur le chemin de fer du Sud-Est, sont poussés de façon à assurer la construction de la voie jusqu'aux environs de LaBroquerie cet automne. Une station temporaire sera établie à quelque distance au sud des terrains de l'exposition à St-Boniface.

—M. H. Martineau, agent des Sauvages au Portage la Prairie, était à Winnipeg jeudi dernier. Il fera d'ici à bien-tôt un voyage jusqu'à Cumberland House. M Martineau sera absent deux mois. Il a laissé Winnipeg vendredi dernier en compagnie de Mme Martineau qui arrivait de Montréal.

—Les pluies de la semaine dernière ont été générales par toute la province. Il en résultera beaucoup de bien. A certains endroits, on souffrait de la sécheresse. D'une autre part, il serait à craindre que si la pluie continuait à tomber plus longtemps, il n'en résultât quelque dommage.

—La célébration de la St-Jean-Baptiste, qui devait avoir lieu dimanche dernier à Winnipeg, a été remise à dimanche prochain, à cause du mauvais temps. Le programme reste le même. Les citoyens de St-Boniface sont priés, de se réunir d l'hôtel de ville à 9 h. du matin pour de là se rendre à Winnipeg.

—Hier a eu lieu le piquenique annuel des Catholiques de l'Église Sainte-Marie à Winnipeg, dont les bénéfices sont pour le soutien des écoles catholiques de la cité. Nous ne pouvons que louer le zèle de nos amis de Winnipeg, et les remercier du bel exemple qu'ils donnent à toute la province par leur conduite et leurs sacrifices en tout ce qui a rapport à l'éducation chétienne de l'enfance.

—Mme Hall, de LaSalle, est décédée samedi dernier à l'Hopital de cette ville.

—M. Joseph Turenne a été élu conseiller pour le quartier No 4 avec une majorité de dix voix contre M Isaie Lavoie.

—La semaine dernière on a consigné du pénitentier de Kingston, pour le Manitoba, 125 tonnes de corde à lier le grain.

—Un manufacturier de cigares, à Winnipeg, dit que la meilleure préparation pour la destruction des vermisseaux qui endommagent les arbres, est une décoction de tiges de tabac. On peut se procurer ces tiges gratuitement, chez les manufacturiers de cigares. Il faut cependant se munir d'un permis des officiers de l'accise.

—Le grand cirque Wallace sera à Winnipeg le 4 et le 5 juillet. Ce cirque ne nous est pas étranger ; nous avons pu l'admirer il y a deux ans. Les acrobates et la ménagerie sont ce qu'il y a de mieux dans le genre. Et ce qui n'est pas peu dire, le cirque Wallace est honnête. Il y aura défilé du cirque dans les rues de Winnipeg le 4 et le 5 juillet, vers dix heures, dans l'avant midi.

## SEANCE A L'ACADEMIE PROVENCHER

La séance dramatique donnée à l'Académie Provencher lundi dernier, sous le patronage de M. le Curé de St-Boniface, a eu un très-beau succès. Etaient présents, M. le curé Messier, plusieurs autres membres du clergé, les commissaires, les parents des élèves et grand nombre d'amis de l'institution.

La pièce de résistance de la soirée était la tragédie intitulée "Un Martyre au Deuxième Siècle." Drame d'un très-grand intérêt en lui-même ; il a été rehaussé encore par les jeunes acteurs qui l'ont interprété. Le peu d'espace qu'on nous accorde pour aujourd'hui ne nous permet pas de longs détails. Nous nous contenterons de répéter ici ce que tous disaient au sortir de la salle : Il est rare de rencontrer chez des enfants d'un âge si peu avancé une diction si bonne, un naturel si accompli et un accord si parfait dans les chœurs. Maîtresses et élèves ont dû s'imposer une lourde tâche pour arriver à de si beaux résultats. D'autres récitations, monologues et dialogues, furent très goûtés.

A la fin de la séance l'on présenta des bouquets de fleurs et une adresse à M. le Curé Messier, celui en l'honneur de qui se donnait la soirée.

M. le curé répondit à ces marques de sympathies par des paroles émues Il assura les élèves que les sentiments d'affection qu'il avaient exprimés à son égard étaient aussi les siens vis-à-vis d'eux, de leurs bons parents et des Révérendes Sœurs institutrices de la maison.

## AMUSANTE HISTOIRE

**Un juge qui se condamne et empoche son amende**

Un brave juge de paix des environs d'Atlantic Highland (New-Jersey), vient de figurer dans un amusant procès où il était à la fois juge et partie. Le magistrat en question est un fervent de la bicyclette ; il faisait l'autre jour sa promenade ordinaire quand, en arrivant à un endroit où la route était défoncée, il est monté sur le trottoir pour pédaler plus facilement. Il n'a pas tardé à rencontrer un constable, qui l'a mis en état d'arrestation, car il est défendu de faire de la bicyclette sur les trottoirs. Usant du privilège accordé par la loi, le magistrat bicycliste a demandé à être conduit devant le juge de paix le plus proche, et comme il était lui-même ce juge, il a dû décliner son nom et donner son adresse au constable. Celui-ci l'a gravement conduit au tribunal, où le juge non moins gravement, a ouvert l'audience. Le constable a formulé sa plainte et le magistrat, après l'avoir écouté comme juge, a reconnu spontanément, comme bicycliste, sa culpabilité. Il s'est ensuite condamné lui-même à $1 d'amende et au frais, s'élevant dans l'espèce à $2.75. Puis tirant son portefeuille, il a versé les $3.75. Sur cette somme, il y a $1 pour la commune, 80 cents pour le constable qui a fait l'arrestation, et le reste, soit $1.95, représente les honoraires du juge de paix. Après avoir fait les trois parts, le magistrat-bicycliste a remis les $1.95 dans sa poche, avec l'air satisfait d'un homme qui a accompli son devoir.

## ECHOS DE L'OUEST

**St-Albert-Alta.**

—Des nouvelles reçues du Rev. Père Lestanc O. M. I. nous annoncent que Mgr Grandin est passablement bien et peut travailler un peu tous les jours. Nous avons ici une grande sécheresse. La récolte n'a pas souffert encore ; mais Mgr a recommandé des prières pour demander la pluie.

—La Mère Générale des Sœurs Grises a fait sa visite au Lac la Biche, au Lac la Salle. Aujourd'hui même elle laisse St-Albert pour aller passer quelques jours à l'hôpital d'Edmonton et de là elle prendra les chars pour Calgary où elle passera quelques jours encore avant de reprendre la grande ligne pour Winnipeg. Elle ne cesse de s'extasier sur les progrès opérés dans le pays depuis l'époque de sa première visite en 1898.

## UN JUGEMENT IMPORTANT

A. Osgoode Hall, Toronto, le 28 de mai, sur demande de G. T. Fulford et Co., propriétaires de la Dr Williams' Medicine Co., une injonction perpétuelle a été accordée par le Chancelier Boyd, défendeur, à Théodore Sweet, pharmacien, de Ste-Catherine, de vendre des pilules de couleur rose, une imitation des Pilules Roses du Dr Williams pour personnes pâles. Il semble encore nécessaire de renouveler la mémoire du public sur le fait que les Pilules Roses du Dr Williams ne peuvent être obtenues qu'en paquets et que l'enveloppe qui les entoure porte la marque de commerce au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale People."

Les pilules offertes sous n'importe quelle autre forme, nonobstant tout ce que pourra dire le marchand, sont des imitations frauduleuses et devraient toujours être refusées. La Dr Williams Medicine Co sera heureuse d'obtenir d'une manière confidentielle le nom de n'importe quel marchand qui offrira en vente une imitation de ses pilules, car la compagnie est bien décidée de protéger le public contre cette espèce de fraude.

## BAZAR A ST-CHARLES

Le bazar de St-Charles aura lieu les 1er, 2, 3 et 4 juillet. Ce bazar est au profit du noviciat et de l'église. Des voitures partiront de l'avenue du Portage, à la rue Main, pour conduire ceux qui voudront s'y rendre. Dimanche soir, il y aura grand concert ; les meilleures voix de Winnipeg s'uniront aux chantres de St-Charles.

## A LA PLUS BELLE FILLE

Poste et riposte.

Les étudiants du gymnase de Breslau, avant de partir en vacances de Pâques, avaient décidé, étant d'humeur folâtre, d'envoyer un hommage collectif à la plus belle fille d'une ville de Silésie. Le choix tomba sur la petite cité de Sprottau. On y envoya une carte postale avec le texte que voici :

"A la plus belle fille de Sprottau Les soussignés boivent un tonitruant "salamander" à la santé de la plus belle de Sprottau."

Quelques jours plus tard la carte revenait avec cette mention du bureau de poste destinataire :

"A Sprottau, il n'y a guère que de belles filles. Mais comme on ne saurait déterminer laquelle l'emporte, la beauté étant affaire de goût, la présente carte n'a pu être remise."

Les jeunes écervelés pouvaient s'attendre à cette spirituelle fin de non recevoir.

—Pour impressions de toutes sortes, à bon marché, adressez-vous à l'Imprimerie du *Manitoba*.

## COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 20 Juin 1898.

**Marché de la maison.**

| | $ cts. | $ cts. |
|---|---|---|
| Bœuf, rôti, par lb | 0 10 | à 0 10 |
| Bifteck, " | 0 10 | à 0 10 |
| Bœuf salé, " | 0 08 | à 0 10 |
| Bœuf, bouilli, " | 0 04 | à 0 05 |
| Veau, rôti, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Veau, côtelettes, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Porc frais " | 0 08 | à 0 10 |
| Porc, par 100 lbs | 5 00 | à 6 00 |
| Mouton, rôti, par lbs | 0 10 | à 0 12½ |
| Gigot de mouton, par lb | 0 10 | à 0 12 |
| Côtelettes de mouton, par lb | 0 10 | à 0 12½ |
| Jambon, par lb | 0 12 | à 0 16 |
| Lard salé, " | 0 09 | à 0 10 |
| Saindoux " | 0 10 | à 0 12 |
| Saucisse " | 0 08 | à 0 10 |
| Saucisson de Boulogne, p. lb | 0 08 | à 0 10 |
| Foie, par lb | 0 03 | à 0 05 |
| Rognon, par lb | 0 05 | à 0 06 |
| Tête en fromage, par lb | 0 10 | à 0 12½ |
| Cœur " | 0 04 | à 0 05 |
| Langue " | 0 10 | à 0 12½ |
| Poulets " | 0 10 | à 0 12 |
| Dindons " | 0 10 | à 0 12 |
| Œufs, par douz | 0 20 | à 0 25 |
| Beurre, par lb | 0 15 | à 0 20 |

**LÉGUMES.**

| | | |
|---|---|---|
| Patates, par minot | 0 40 | à 0 45 |
| Choux, par 100 | 1 50 | à 2 50 |
| Oignons, par minot | 1 00 | à 1 50 |

**MARCHÉ DU CULTIVATEUR.**

| | | |
|---|---|---|
| Beurre, frais, la lb | 0 15 | à 0 20 |
| Beurre, salé, la lb | 0 06 | à 0 12 |
| Œufs frais, la doz | 0 15 | à 0 20 |
| Œufs en boîtes, la doz | 0 10 | à 0 11 |
| Patates, le minot | 0 35 | à 0 40 |
| Navets, le minot | 0 20 | à 0 30 |
| Carrottes, le minot | 0 40 | à 0 45 |
| Panais, la lb | 0 02 | à 0 00 |
| Betterave, le minot | 0 30 | à 0 40 |
| Oignons, le minot | 1 00 | à 0 00 |
| Choux, par 100 | 1 00 | à 2 00 |
| Oie, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Canards, par lb | 0 06 | à 0 08 |
| Dindes, par lb | 0 08 | à 0 12 |
| Poulets, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Bois, épinette, la corde | 3 75 | à 4 25 |
| " tremble | 2 50 | à 3 25 |
| Foin, la tonne | 4 00 | à 5 00 |
| Foin pressé, la tonne | 4 00 | à 5 00 |
| Paille, la tonne | 3 00 | à 4 00 |
| Bœuf vif, par lb | 0 02 | à 0 03½ |
| Porc, abattu, par lb | 0 04 | à 0 04 |
| Cochons, vif, par lb | 0 03 | à 0 04 |
| Mouton, par lb | 0 05 | à 0 06 |
| Veau, abattu, par lb | 0 05 | à 0 06 |
| Veau, vif, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Blé, le minot | 0 80 | à 0 90 |
| Avoine, le minot | 0 30 | à 0 35 |
| Orge, le minot | 0 30 | à 0 35 |

**POISSON.**

| | | |
|---|---|---|
| Poisson blanc, par lb | 0 05 | à 0 08 |
| Brochet " | 0 05 | à 0 05 |
| Morue " | 0 07 | à 0 10 |

**BOIS DE CONSTRUCTION.**

| | |
|---|---|
| 1ère planches communes, blanchies | 34 00 |
| 2ème " | 19 00 |
| 1ère " brutes | 17 00 |
| 2ème " | 16 00 |
| Doublage brut | 15 50 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds, et au-dessous | 21 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous | 19 00 |
| Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Clôture | 29 00 |
| Tringles 2 et 3 pouces | 23 00 |
| Planches, de toute largeur, qualité A. | 64 00 |
| " " B. | 54 00 |
| " " C. | 44 00 |
| " " D. | 35 00 |
| 1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces | 64 00 |
| 2ème " | 54 00 |
| Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds | 40 00 |
| Pin 2ème " | 35 00 |